



CONSEIL NATIONAL DU SIDA  
25-27 RUE D'ASTORG  
75008 PARIS  
T. 33 [0]1 40 56 68 50  
F. 33 [0]1 40 56 68 90  
CNS.SANTE.FR

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**DISCRIMINATION**

**FR**

**21 MAI 1999**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUR L'INQUIÉTUDE DU CNS À PROPOS DES CRITÈRES DE SÉLECTION DES RÉFUGIÉS DU KOSOVO

Il apparaît, selon des informations en provenance de diverses sources dignes de foi, que, dans le cadre des opérations de transfert des réfugiés du Kosovo à partir des camps de Macédoine et d'Albanie vers des pays d'accueil, des critères de sélection sont utilisés à la demande des Etats par les organismes internationaux en charge de ces opérations, par le Haut Commissariat aux Réfugiés notamment.

Certains de ces critères feraient appel à l'état de santé des personnes concernées, notamment à la séropositivité au VIH. Cette situation de sélection sur critères de santé est absolument contraire à l'esprit de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ainsi qu'aux Traités et Conventions internationales qui régissent le droit des personnes déplacées et réfugiées.

Le Conseil national du sida exprime de ce fait sa plus vive inquiétude vis-à-vis de cette situation. Comme l'a déjà rappelé à plusieurs reprises le Conseil national du sida, toute politique d'entrée sur un territoire ou d'immigration fondée sur des critères de santé, notamment la séropositivité VIH, est inacceptable.